

# AAP Formation et Pédagogie

## 2026/2027

**Contexte :** L'Université Jean Monnet souhaite poursuivre son soutien aux initiatives pédagogiques et de formation au bénéfice de la réussite étudiante et de l'employabilité. Après deux plans pluriannuels d'investissements pédagogiques, quatre éditions du Booster Innovation Pédagogique et un cycle de contrats d'objectifs et de moyens qui s'achève, l'Appel à Projets Formation et Pédagogie vise d'une part, à assurer une continuité à des actions qui, financées dans le cadre de l'un de ces trois dispositifs, ont fait la preuve de leur intérêt et d'autre part, à accompagner de nouvelles initiatives s'inscrivant dans les priorités de l'Établissement et la nouvelle offre de formations.

**Objectif :** Cet Appel à Projets vise en particulier à :

- Favoriser le développement des innovations pédagogiques au niveau des enseignants et enseignants-chercheurs ainsi qu'au niveau des équipes pédagogiques, en particulier dans un but d'amélioration de la réussite en première année d'études supérieures. Les projets peuvent être portés de manière individuelle ou collective (équipe projet sur un module, sur une formation, sur un dispositif transversal intra ou inter-composantes ou inter-universités).
- Accompagner les enseignants et les équipes de formation qui s'engagent dans la diversification de leurs modalités d'évaluation des connaissances et des compétences acquises par les étudiants.
- Soutenir le développement de formations pluridisciplinaires au-delà de la simple juxtaposition de disciplines ou de l'intégration de sous-disciplines, pouvant aller jusqu'à développer des doubles diplômes ou des diplômes doubles-compétences
- Accompagner les composantes dans l'évolution de leurs espaces pédagogiques et de leurs matériels afin de s'adapter aux besoins des formations, des pratiques pédagogiques et des technologies enseignées.
- Soutenir l'intégration des enjeux de la transition écologique au sein des enseignements.
- Soutenir l'internationalisation des formations et des enseignements sous différentes formes, y compris en matière de développement du plurilinguisme et pour mieux accompagner nos étudiants à acquérir une expérience internationale.
- Soutenir la sensibilisation à la recherche au sein des parcours de formation.

Le financement de cet AAP couvre l'année universitaire 2026-2027. Les dépenses pourront être engagées jusqu'en décembre 2027. Le projet pourra toutefois se poursuivre au-delà de cette échéance et éventuellement bénéficier d'un accompagnement dans le cadre d'un futur dispositif de l'UJM (nouveaux COM, AAP...)

**Financement** : Sont éligibles au financement :

- Les heures de création, conception de ressources pédagogiques et de dispositifs innovants (référentiel enseignant-chercheur). Les autres dépenses de masse salariale sont exclues ;
- Les dépenses de fonctionnement nécessaires à l'accomplissement du projet y compris les prestations nécessaires à la mise en place de ces ressources ou dispositifs ;
- Les heures de tutorat étudiant ;
- Les investissements en matériel pédagogique et en mobilier pédagogique.

Ne sont pas éligibles, les bourses de mobilité entrantes pour les étudiants étrangers lesquelles feront l'objet d'un nouveau dispositif d'accompagnement à partir de la rentrée 2027-2028.

Les heures des enseignants devront être déclarées dans OSE lors du réalisé au plus tard en juillet 2027. Les budgets fonctionnement et investissement pourront être consommés jusqu'en décembre 2027.

**Conditions et critères d'éligibilité** : Les demandes sont portées et transmises par les directions de composantes de formation. Les projets déposés doivent s'inscrire dans la logique de flexibilisation des parcours, de réussite des étudiants et de développement des compétences en respect des attendus posés par la Loi ORE sur l'Orientation et la Réussite Etudiante et la Loi sur la Liberté de choisir son avenir professionnel. Les projets à dimension internationale doivent préférentiellement s'inscrire dans le cadre de l'Université Européenne Transform4Europe (T4EU) ou impliquer un partenariat avec une université à l'étranger. Les projets d'investissement doivent s'inscrire dans la stratégie de la composante et de l'Université, et être en cohérence avec le schéma directeur du numérique et le schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale.

**Validation des projets** : Toute demande déposée dans les délais sera étudiée et fera l'objet d'un retour sur la décision.

L'examen et la sélection des dossiers seront effectués par un comité d'évaluation, composé des assesseurs de la CFVU, du VP Formation, relations internationales et Europe, de la Chargée de Mission innovation pédagogique, du VP du CA chargé du développement et des relations partenariales. Selon les projets déposés, l'implication des différentes directions centrales concernées par la demande sera sollicitée dans une logique d'optimisation et de mutualisation de nos ressources.

**Engagement des porteurs de projet** : Les projets pédagogiques doivent inclure un volet retour d'expérience suite à la mise en place du dispositif et intégrer une évaluation par les étudiants transmise à l'enseignant ou à l'équipe enseignante porteur du projet, dans le cadre d'une logique d'amélioration continue.

**Date limite d'envoi des projets :**

**18 juin 2026 à 17h**

**A l'adresse :** [suiviformation@univ-st-etienne.fr](mailto:suiviformation@univ-st-etienne.fr)